



Accimmo Pierre

Bulletin trimestriel d'information 15-02 du 2^{ème} trimestre 2015

Valable du 1^{er} juillet au 30 septembre 2015



Découvrez les nouvelles fonctionnalités de votre espace associé sur www.reim.bnpparibas.fr

LE TRIMESTRE EN BREF

► Acompte sur dividende :

1,91 € par part
et **0,19 €**
au titre de plus-values

► Prix d'émission de la part :

187 €

► Taux d'occupation financier (TOF) :

96,21 %

► Nombre d'immeubles :

56

► Loyers facturés :

13,1 M€

► **1** entrée, **9** congés

► **26 218** associés

❗ Les chiffres du bulletin trimestriel sont relatifs à l'intégralité du patrimoine, participations incluses.

ACQUISITION

Il y a eu une acquisition au cours de ce trimestre, 14 014 m² d'entrepôt à Saint-Laurent-de-Mûre pour 8,2 M€.

L'ACTIF DU TRIMESTRE



► **Saint-Laurent-de-Mûre**
14 014 m² d'entrepôt

► ACTUALITÉ DE VOTRE SOCIÉTÉ

► COLLECTE ET INVESTISSEMENTS

La collecte nette des SCPI sur 2014 s'élève à 3 483 M€ et constitue un record historique, avec une progression de +17% sur un an. Les SCPI continuent à proposer une prime de risque historiquement élevée par rapport aux autres placements financiers tout en assurant un risque maîtrisé grâce à une bonne diversification des risques.

Dans ce contexte, la collecte brute de votre SCPI s'élève sur le deuxième trimestre à 72,3 M€, soit une collecte brute sur le premier semestre de 147,2 M€. Cette collecte reste en phase avec celle du premier semestre 2014 (159 M€ à la même époque) et devrait se prolonger sur le deuxième semestre dans un contexte toujours porteur pour l'investissement en pierre-papier.

Suite à la signature du premier investissement sur Thouaré-sur-Loire (44) pour un volume d'investissement de 7,2 M€, Accimmo Pierre a acquis le 6 mai 2015 un entrepôt situé à Saint-Laurent-de-Mûre (69) d'une surface de 14 014 m² pour un volume de 8,2 M€ AEM. Par ailleurs, Accimmo Pierre est sous promesse pour acquérir un immeuble emblématique sur Saint-Denis (93) pour un volume de 87,9 M€.

► SITUATION LOCATIVE

Le taux d'occupation au 30 juin 2015 s'élève à 96,21%. Cette légère augmentation par rapport au 31 mars 2015 s'explique par la rentrée de nouveaux investissements et la diminution des franchises accordées aux locataires (franchises significatives sur « Le Podium » à Saint-Denis et « Plein sud » sur Arcueil). Malgré cette hausse du taux d'occupation, plusieurs congés significatifs effectifs au 30 juin 2015 viendront impacter à la baisse le TOF sur le troisième trimestre.

Les principales libérations se concentrent sur deux immeubles parisiens (Paris 11 au 1 passage du Trône et Paris 9 au 5-7 rue du Delta) qui représentent à eux deux la majeure partie des congés reçus.

Le premier immeuble devrait être vendu à un utilisateur en l'état permettant de dégager une plus-value significative. Le deuxième est en cours de relocation pour une prise à bail avant la fin de l'année. Cet immeuble des années 90 devrait faire l'objet d'une rénovation en 2015 pour remettre à niveau les plateaux libérés et mettre aux normes PMR les toilettes et parties communes.

Enfin, l'immeuble « Bord de Seine 2 » situé à Issy-les-Moulineaux est maintenant intégralement loué, suite à l'extension du locataire principal sur près de 4 600 m². Pour rappel, votre SCPI a acquis indirectement 41,5% de cet immeuble le 17 décembre 2014.

► ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale a valablement pu délibérer, le quorum étant atteint (25,45%) et l'ensemble des résolutions a été adopté. L'assemblée générale ordinaire a nommé un nouveau membre du Conseil de surveillance de votre SCPI, qui se compose comme suit : Christian Bouthie (Président), Franck Barbé, Philippe Bianchi, Aline Chaix, Edith Deboudé, François Ferrus (Vice-Président), Marie-Anne Fortin, Patrick Kontz, Christian Lefevre, François Michard et Axa France Vie.

► PRÉLÈVEMENT LIBÉRATOIRE

Un modèle de dispense standard est disponible sur le site www.reim.bnpparibas.fr onglet « télécharger la documentation » ou sur appel au 01 55 65 20 01 (choix 3).

Les associés concernés, pour 2016, par les cas de dispense prévus par la loi devront retourner le document avant le 30 novembre 2015 à l'adresse suivante : BNP Paribas REIM France / Direction clients - 167, quai de la bataille de Stalingrad - 92867 Issy-les-Moulineaux Cedex

► DISTRIBUTION

(pour une part de pleine jouissance)

Date de paiement : 24 juillet 2015	Pleine jouissance
Acompte 2^{ème} trimestre 2015 en euros/part	1,91 €
Dont revenus de capitaux mobiliers	-
Prélèvements sociaux (15,5%)	-
Prélèvement obligatoire à la source à titre d'acompte sur l'IR* et prélèvement sociaux (39,5%)	-
Distribution complémentaire partielle du solde net des +/- values sur cessions d'immeubles**	0,19 €

* Sauf cas de dispense justifié.

** Versée dans les conditions décidées en assemblée du 11 juin 2015.

Prévision de distribution 2015 :
entre **8,30 €/part**
et **8,60 €/part**

2T
1,91 € /part
+
0,19 € /part
**

1T
2,10 € /part

2015

ACTIVITÉ LOCATIVE DU TRIMESTRE

► 1 entrée :

120 m²

► Total des loyers de l'entrée :

32 K€

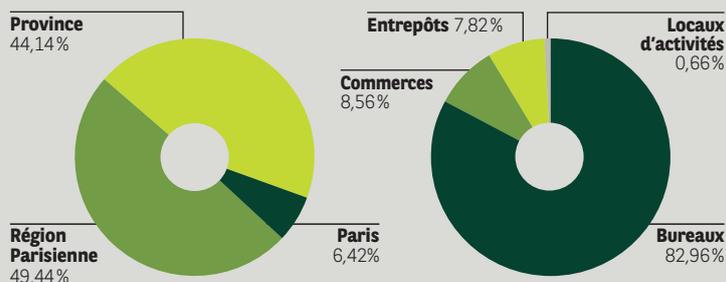
► 9 congés :

6 150 m²

► Total des loyers des congés :

2 076 K€

RÉPARTITION DU PATRIMOINE AU 30/06/2015*



* en % des valeurs vénales au 31/12/2014 corrigées des acquisitions et des cessions.

CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2014**

▶ Capital statuaire :	785 726 604€	▶ Valeur de réalisation :	832,4 M€ 162,09€/part
▶ Nombre de parts :	5 135 468	▶ Distribution 2014 :	8,79€/part
▶ Nombre d'associés :	23 441	▶ TOF au 31/12/2014* :	95,41%
▶ Valeur vénale :	799,5 Mds€ 155,68€/part	▶ Surface :	302 275 m²

* Taux d'occupation financier.

** Participations incluses.

▶ CAPITAL

Au 30 juin 2015

Souscriptions compensées par des retraits du 01/04/2015 au 30/06/2015 21 136 parts

Souscriptions de parts nouvelles du 01/04/2015 au 30/06/2015 344 461 parts

Demandes de remboursement en attente au 30/06/2015 -

Capital total (en nombre de parts) 5 901 639 parts

▶ FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DES PARTS

Le prix d'émission est de 187€ comprenant une prime d'émission de 34€.

Valeur nominale : 153€

Minimum de souscription pour les nouveaux associés : 10 parts

Jouissance : La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1^{er} jour du quatrième mois qui suit celui de la souscription.

Retrouvez l'intégralité des informations dans la note d'information de la SCPI disponible sur le site internet www.reim.bnpparibas.fr

▶ CONDITIONS DE CESSION ET DE RETRAIT

Soit la cession directe : Céder ses parts à un acquéreur de son choix, sous réserve de l'agrément de la Société de Gestion s'il ne s'agit pas d'un associé. Les conditions de vente sont alors librement débattues entre les intéressés, majorées des droits d'enregistrement (5%) et d'une somme forfaitaire de 76,23€ par dossier de cession de parts pour frais administratifs.

La transaction doit être signifiée dans les 30 jours à la Société de Gestion (adresse bureaux : 167, quai de la bataille de Stalingrad - 92867 Issy-les-Moulineaux Cedex) par transmission de l'acte de transfert accompagné du justificatif du paiement des droits d'enregistrement.

Les parts cédées cessent de participer à la distribution d'acomptes à partir du premier jour du trimestre civil au cours duquel la cession intervient (article 12 des statuts).

Soit demander le remboursement à la société en notifiant sa décision à la Société de Gestion par lettre recommandée avec avis de réception accompagnée des certificats nominatifs de détention des parts. Ces demandes sont prises en considération par ordre chronologique.

La demande de remboursement ne peut être satisfaite que si elle est compensée par des souscriptions : le remboursement s'effectue alors à la **valeur de retrait** (prix de souscription en vigueur diminué de la commission de souscription hors taxes), soit **170,30€** pour une part.

Les parts remboursées portent jouissance jusqu'à la fin du mois au cours duquel le remboursement est intervenu.

La SCPI ne garantit ni la revente ni le remboursement des parts.

Les associés peuvent consulter le site internet de la Société de Gestion (www.reim.bnpparibas.fr) ou appeler le 01 55 65 20 01 (« Relations Clients » de BNP Paribas REIM France)

ACCIMMO PIERRE, SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER À CAPITAL VARIABLE

Visa de l'AMF à la note d'information : n°SCPI 09-01 en date du 17 février 2009 actualisée en juillet 2014

SOCIÉTÉ DE GESTION BNP PARIBAS REIM FRANCE : visa AMF n° GP-070000031 du 1^{er} juillet 2007

Conformément à la réglementation en vigueur, la Société de Gestion dispose des fonds propres suffisants, y compris pour couvrir les risques éventuels de la mise en cause de sa responsabilité professionnelle.

Les fonctions de gestion financière et /ou des risques assumées par la Société de Gestion et/ou les fonctions de garde et conservation des actifs de la SCPI assumées par le dépositaire n'ont pas été déléguées.

167, quai de la Bataille de Stalingrad - 92867 Issy-les-Moulineaux cedex

Téléphone : 01 55 65 20 01 (Relations Clients) / Fax : 01 46 42 72 54

Site web : www.reim.bnpparibas.fr / Messagerie : reim-bnpparibas@bnpparibas.com



**BNP PARIBAS
REAL ESTATE**

L'immobilier d'un monde qui change

www.realestate.bnpparibas.fr